

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE2162

présenté par

M. Hajjar, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Bertrand Petit et M. Potier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« - sa capacité à répondre aux contraintes climatiques et géographiques spécifiques aux territoires d'Outre-mer, caractérisés par l'éloignement et l'insularité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés met en lumière les spécificités du contexte agricole ultramarin.

Ce dernier est caractérisé par des défis géographiques structurels, tels que l'éloignement géographique et l'insularité (à l'exception de la Guyane), qui engendrent des coûts élevés d'approvisionnement et des difficultés logistiques.

La taille restreinte des marchés ultramarins limite par ailleurs les économies d'échelle et les débouchés, favorisant les importations depuis la France hexagonale et le reste du monde.